



## Les gendarmes, policiers français et policiers allemands vous informent

En Allemagne, la vente d'artifices de deuxième classe est réservée aux majeurs et soumise à conditions.

Nous vous informons, avant l'achat de ce type d'articles, que leur importation en France est interdite, sauf autorisation spéciale délivrée par l'administration des douanes.

Des contrôles seront effectués par les forces de l'ordre françaises et allemandes. Les pétards et feux d'artifice saisis seront confisqués et détruits.

La réglementation française s'applique également aux achats en ligne. Les pétards et feux d'artifices saisis dans les centres de tri seront détruits.

Le ou les contrevenants s'exposent également à des poursuites judiciaires.

EURO DISTRICT DISTRIKT  
STRASBOURG - ORTENAU

GRUPE EXPERTS - Prävention & sécurité  
EXPERTENGRUPPE - Prävention & Sicherheit

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU BAS-RHIN

POLICE NATIONALE

BADEN-WÜRTTEMBERG  
POLIZEI

Gendarmerie  
nationale

Strasbourg.eu

EURO DISTRICT DISTRIKT  
Strasbourg - Ortenau

STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE  
LA DÉLINQUANCE DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

# MAXIMAL EMPFOHLENE GRÖSSE



## Wichtige Informationen der deutschen und französischen Polizei

Pyrotechnische Gegenstände der Kategorie 2 dürfen in Deutschland nur an den drei letzten Werktagen des Jahres an Personen über 18 Jahre verkauft werden.

Wir möchten Sie rechtzeitig vor dem Kauf von Feuerwerkskörpern darüber informieren, dass deren Einfuhr nach Frankreich verboten ist.

Kontrolle werden von der französischen Polizei / Gendarmerie und der deutschen Polizei durchgeführt. Alle verbotenen Feuerwerkskörper werden ersatzlos beschlagnahmt bzw. vernichtet.

Die französische Gesetzgebung gilt auch für Online-Käufe.

Die Einleitung eines Strafverfahrens ist möglich.

